

# CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION

## JOURNÉES MONDIALES DE LA JEUNESSE 2023

Lieu : Lisbonne, en passant par Braga et Fatima

Dates : Du 25 juillet 2023 au 7 août 2023 pour la route Intégrale

Du 30 juillet 2023 au 7 août 2023 pour la route Cap Lisbonne

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Raison sociale : ASSOCIATION DIOCESAINE NANTERRE

Immatriculation ATOUT France 092190007

association de loi 1905

Siège social : 85 rue de Suresnes, 92000 NANTERRE

Téléphone : 06 77 81 86 90

Courriel : pelerinages@diocese92.fr

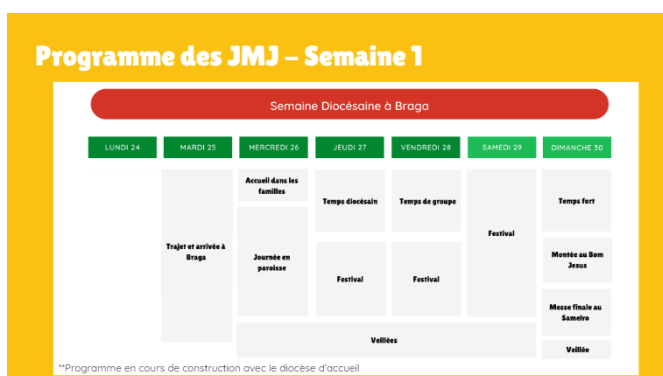
Conformément à l'article R. 211-4 du Code du Tourisme et préalablement à la conclusion de tout contrat, veuillez trouver ci-joint les informations légales concernant l'organisation du pèlerinage aux JMJ organisé par le diocèse de Nanterre.

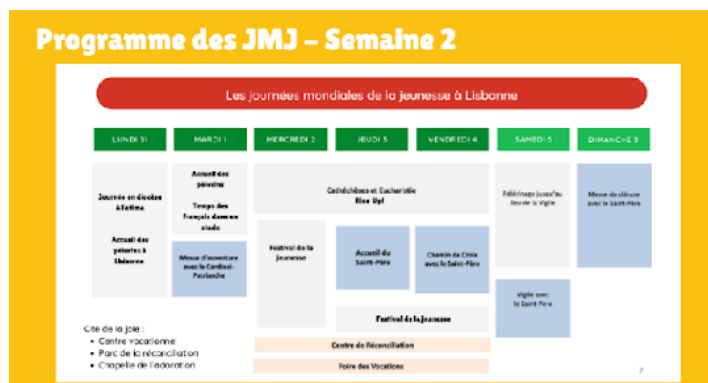
Merci de consulter aussi les Conditions Générales de Participation disponibles sur simple demande par courriel à [inscriptions@jmj92.org](mailto:inscriptions@jmj92.org)

---

## PROGRAMME DE LA SESSION

À titre informatif, susceptible de modification.





## ■ TRANSPORT ALLER/RETOUR

Le transport Aller et retour se fera par car. La société choisie pour le transport est KEOLIS VOYAGES, Société à responsabilité limitée au capital de 8000 Euros dont le siège social est situé au 2 Rue du Four à Chaux 62223 Sainte Catherine, inscrite au RCS de ARRAS sous le numéro 332 665 421 représentée par Olivier Hallez

## ■ LIEU DE LA SESSION - HEBERGEMENT

La formule est une pension complète sur toute la durée du pèlerinage au Portugal à partir de l'arrivée sur les lieux d'hébergement. Vous serez hébergés soit en famille soit en hébergement collectifs. Ces hébergements seront définis lors de votre arrivée sur les paroisses d'accueil. Les mineurs et leurs référents seront hébergés en logements collectifs

La répartition des participants dans les lieux d'hébergement est réalisée par l'équipe d'organisation. Il est à noter que la taxe de séjour est intégrée dans le prix du pèlerinage.

## ■ RESTAURATION

La prestation restauration est fournie comme pension complète sur toute la durée du pèlerinage au Portugal. Pour le trajet aller en car les participants devront prévoir des pique-niques. A partir de l'arrivée sur les lieux d'hébergement, tous les déjeuners et dîners se prendront en fonction du programme de la session : au restaurant, dans des cantines, sous forme de pique-nique. Les petits déjeuners se prendront sur le lieu d'hébergement.

## ■ FORMALITES ADMINISTRATIVES, SANITAIRES ET DE POLICES

### Formalités à accomplir :

Pour les ressortissants français, merci de vous munir :

- d'une pièce d'identité en cours de validité au moment du pèlerinage,
- d'une carte d'assurance maladie européenne (demande à effectuer auprès de votre Caisse d'Assurance Maladie ou sur AMELI.fr),
- Pour le mineur d'une décharge parentale et d'une fiche sanitaire de liaison
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile personnelle ou celle de leurs parents

Pour les ressortissants étrangers : nous vous invitons à vous renseigner directement auprès de votre ambassade afin de connaître ces modalités.

## ■ ADAPTABILITE

De façon générale, ce voyage (n'est) pas adapté aux personnes à mobilité réduite. Cependant, les aménagements spécifiques sont possibles afin de permettre au participant de suivre le bon déroulement du pèlerinage.

Si vous êtes dans cette situation, merci de prendre contact avec l'équipe d'organisation par courriel ([operationnel@jmj92.org](mailto:operationnel@jmj92.org)) avant toute inscription afin de voir ensemble, au mieux, comment organiser votre participation.

## ■ PRESTATIONS

*À titre informatif, susceptible de modification.*

Les visites, excursions, conférences seront données en langue française.

Le diocèse de Nanterre se réserve le droit, à tout moment, de modifier le programme, l'itinéraire ou l'hébergement prévus en fonction du contexte local (contexte sanitaire, intempéries, manifestations, problèmes techniques...), ainsi que de la forme physique des participants. Le participant ne pourra les refuser sans motif valable. Dans la mesure du possible, le diocèse de Nanterre s'engage à proposer un substitut de valeur équivalente.

## ■ CONDITIONS DE REALISATION

Cette session requiert un minimum de 1 000 participants afin de pouvoir se tenir. En deçà de ce nombre, elle devra être annulée (se référer au paragraphe *Annulation par le diocèse de Nanterre ci-après*).

## ■ PARTICIPATION FINANCIERE

Pour cette session, la formule de participation est :

- **FORFAIT ROUTE INTEGRALE : 720 €** (inclus les frais de pèlerinage, repas et nuitées selon les modalités définies , **LE TRANSPORT EN CAR ALLER /RETOUR ET DEPLACEMENTS AU PORTUGAL** au chapitre Lieu de la session - Hébergement ) jusqu'au 06/08/2023
- **FORFAIT CAP LISBONNE : 570 €** (inclus les frais de pèlerinage, repas et nuitées selon les modalités définies **LE TRANSPORT EN CAR ALLER /RETOUR ET DEPLACEMENTS AU PORTUGAL** au chapitre Lieu de la session – Hébergement ) jusqu'au 06/08/2023

A noter que certaines variations de prix seront appliquées :

- Jusqu'au 25 décembre 2022 inclus : réduction de 50 euros
- 26 décembre 2022 au 10 mars 2023 inclus : réduction de 20 euros
- A partir du 1<sup>er</sup> juin : surcote de 30 euros pour inscriptions tardives

### Le prix comprend :

- ✓ Le transport aller /retour en autocar plus déplacements au Portugal
- ✓ Le forfait en pension complète au Portugal (hébergement + repas, du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour) ;
- ✓ Les déplacements sur place ;
- ✓ L'inscription auprès du COL des JMJ ;
- ✓ Les journées en diocèse ;
- ✓ La taxe de séjour ;
- ✓ L'assurance assistance-rapatriement MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE ;

- ✓ Tous les droits d'entrées dans les sites, monuments et musées mentionnés au programme.

Le prix ne comprend pas :

- ✗ Le transport pour se rendre du domicile vers le lieu de session et inversement ;
- ✗ L'assurance annulation ;
- ✗ Les boissons et les extras lors des repas ;
- ✗ Les pourboires ;
- ✗ Les offrandes de messes (à votre discrétion) ;
- ✗ Toutes les dépenses à caractère personnel.
- ✗ Les repas lors du transport aller et retour au Portugal

## ■ MODALITES DES PAIEMENT

Le montant total de la session est à régler selon l'échéancier suivants. :

### FORFAIT ROUTE INTEGRALE :

- 300 euros à l'inscription (270 avant le 25/12/2022)**
- 200 euros au 10 mars 2023**
- 200 euros au 10 mai 2023**
- Solde au 15 juin 2023**

### FORFAIT ROUTE CAP LISBONNE :

- 300 euros à l'inscription (270 avant le 25/12/2022)**
- 100 euros au 10 mars 2023**
- 100 euros au 10 mai 2023**
- Solde au 15 juin 2023**

Pour les cas particuliers, merci de nous contacter par courriel : [inscriptions@jmj92.org](mailto:inscriptions@jmj92.org)

Paieement en ligne à l'inscription.

## ■ ASSURANCE

Aucune assurance annulation n'est intégrée dans le tarif de ce pèlerinage. Il est à la liberté du participant de souscrire à ce type d'assurance auprès de l'assureur de son choix

## ■ ANNULATION

### Annulation par le participant

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, l'inscription à la session n'est pas soumise au droit de rétractation. Toutefois, le participant peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

Barème d'annulation (sur le montant de la participation total à la session)

- à plus de 120 jours avant le départ : 10 % (correspondants aux frais de dossier)
- entre 120 jours et 90 jours avant le départ : 50 %
- entre 90 jours et 45 jours avant le départ : 65 %
- entre 45 jours et le jours du départ : 100 %

Toute annulation doit être signifiée au diocèse de Nanterre : par courriel envoyé à [inscriptions@jmj92.org](mailto:inscriptions@jmj92.org)

Le remboursement de la prestation suite à une annulation moins de 11 (onze) jours avant la date du début de la prestation est possible uniquement dans un cas de force majeure. Cependant, il est précisé que les frais de dossier et d'assurances éventuellement souscrites ne sont pas remboursables.

#### Annulation par le diocèse de Nanterre

Le pèlerinage peut être annulé par le diocèse de Nanterre si le nombre minimum de 1 000 participants n'est pas inscrit :

- 11 jours avant la date de départ, pour les sessions dont la durée dépasse 6 jours.
- 7 jours avant la date de départ, pour les sessions dont la durée est de 2 à 6 jours.
- 48h avant la date de départ, pour les sessions dont la durée est 2 jours.

Le participant sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

## ■ CONTACT - RESPONSABILITE - RECLAMATION

#### Contact

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le participant est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais à l'équipe Opérationnel - [operationnel@jmj92.org](mailto:operationnel@jmj92.org)

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du participant.

En cas de difficulté sur place, la participant pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-après : L'équipe Opérationnel, courriel : [operationnel@jmj92.org](mailto:operationnel@jmj92.org). Un numéro de téléphone sera mis en place lors de la prestation.

#### Responsabilité

Le diocèse de Nanterre est responsable de la bonne exécution des services prévus aux présentes Conditions Particulières de Participation et est tenue d'apporter de l'aide au participant en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

#### Cession du contrat

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant le diocèse de Nanterre dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez

solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

#### Réclamation et médiation

Le participant peut saisir le diocèse de Nanterre de toute réclamation, à l'adresse suivante : 85 rue de Suresnes, 92000 NANTERRE ; par lettre avec accusé-réception et/ou par courriel à [inscriptions@jmj92.org](mailto:inscriptions@jmj92.org) accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le participant peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

### ■ PRESTATAIRES CONCOURANT A L'ORGANISATION DE LA SESSION

#### SPYRIT (VENIO)

L'ensemble des données concourant à l'inscription du participant à la session sont gérées via le logiciel VENIO de la société SPIRYT :

SPYRIT systèmes d'information  
SARL au capital de 8 000 €  
RCS Versailles 448 520 718  
Code APE 2602A  
N° TVA FR88448520718  
Siège social : 2 rue du Pont Colbert - 78000 Versailles  
[contact@spyrit.net](mailto:contact@spyrit.net)  
Tél. +33 (0) 1 39 20 97 70

#### UADF (QF FRANCE)

L'ensemble des données concourant à l'inscription du participant à la session sont transmises à l'UNION DES ASSOCIATIONS DIOCESAINES DE FRANCE dans le but d'assurer un soutien sur le plan logistique en cas de besoin durant le pèlerinage. Elle fera notamment le lien entre le participant et l'assistant en cas de difficultés :

UADF – 58 avenue de Breteuil – 75007 PARIS  
SIRET 387 565 237 00022  
IM 075180002

#### MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE

Le contrat d'assurance Responsabilité civile générale des JMJ et les garanties assistance-rapatriement sont souscrits par l'UDAF auprès de la Mutuelle Saint Christophe .

Mutuelle Saint-Christophe assurances /assistance  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables,  
régie par le Code des Assurances  
Siren 775 662 497  
277, rue Saint Jacques - 75256 PARIS Cedex 05  
Téléphone Assistance 33 01 55 92 40 50

**(Mettre le numéro du contrat)**

Le contrat d'assurance Responsabilité civile professionnelle de l'ADN en tant qu'organisateur de voyage est souscrit par l'ADN auprès de la Mutuelle Saint Christophe .

Mutuelle Saint-Christophe assurances  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables,  
régie par le Code des Assurances  
Siren 775 662 497  
277, rue Saint Jacques - 75256 PARIS Cedex 05  
Contrat 2084000057986

La garantie caution financière en tant qu'opérateur de voyage est souscrite par l'ADN auprès de la compagnie Atradius 159 rue Anatole France 92596 Levallois-Perret cedex  
Contrat 381909

## ■ **FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD POUR LES CONTRATS DE VOYAGE A FORFAIT LORSQUE L'UTILISATION D'HYPERLIENS EST POSSIBLE (ARRETE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2018)**

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Le diocèse de Nanterre sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, le diocèse de Nanterre dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable(s).

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031632248&categorieLien=id>